COMPTE-RENDU

Réunion de la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire

Mardi 6 décembre 2016 à 15h00 à Beaurepaire

Ordre du jour de la réunion

- 1. Approbation du compte-rendu de la CLE du 9 mai 2016
- 2. Compte-rendu des attributions exercées par le Bureau par délégation de la CLE
- 3. Validation de la stratégie du SAGE
- 4. Validation de l'évaluation environnementale de la stratégie du SAGE
- **5.** Ouestions diverses

Relevé de conclusions

- Le compte-rendu de la CLE du 9 mai 2016 est approuvé.
- La stratégie du SAGE est validée.
- L'évaluation environnementale de la stratégie du SAGE est validée.

1. Approbation du compte-rendu de la CLE du 9 mai 2016

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle l'ordre du jour de la CLE du 9 mai 2016 et fait part de la demande de modification du compte-rendu demandée par Salvatore SAN FILIPPO (cf. diaporama).

Claude NICAISE rappelle que le désherbage chimique n'a été réalisé que sur un petit secteur.

Christian DREVET explique que même si le secteur concerné est restreint, cela donne un mauvais exemple à proximité d'un captage d'eau potable.

Philippe MIGNOT met au vote le compte-rendu de la CLE du 9 mai 2016.

> Le compte-rendu, intégrant la modification demandée, est approuvé à l'unanimité.

Il sera mis en ligne sur le site du SAGE Bièvre Liers Valloire : http://sageblv.weebly.com/

2. Compte-rendu des attributions exercées par le Bureau par délégation de la CLE

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente les cinq avis émis par le Bureau depuis la dernière réunion de la CLE (cf. diaporama) :

- avis sur le projet d'arrêté interpréfectoral relatif à la délimitation de la zone de protection et de l'aire d'alimentation des captages de l'Île Puits Récent et du Montanay ;
- avis sur le dossier d'étude de faisabilité relative à l'infiltration des eaux usées de la station d'épuration Centre Bièvre.

3. Validation de la stratégie du SAGE

Maëlle DROUILLAT présente les principaux points de la stratégie du SAGE :

- le contexte, les enjeux et la philosophie du SAGE,
- les principes de gestion collective sur le territoire : le portage du SAGE, le suivi technique et politique, la communication, l'articulation avec l'aménagement du territoire,
- les axes de travail : Quantité, Qualité, Milieux ainsi que les enjeux, objectifs stratégiques et sous-objectifs définis,
- l'évaluation socio-économique et environnementale de la stratégie.

Les principales discussions relatives à la stratégie ont porté sur les points suivants.

Principes de gestion collective

Philippe MIGNOT rappelle qu'il serait pertinent de mettre en place une gestion de l'eau et des milieuw aquatiques homogène à l'échelle du bassin versant. Il précise que le SIAH Bièvre Liers Valloire vient d'engager une étude de gouvernance préalable à la mise en place de la compétence GEMAPI afin d'étudier la possibilité que les communautés de communes transfèrent leur compétence GEMAPI au Syndicat. Il ajoute que la Communauté de Communes Porte de Drôm'Ardèche portera la compétence GEMAPI dès le 1^{er} janvier 2017 mais qu'elle aura la possibilité de rejoindre le syndicat ultérieurement si elle en la volonté.

Alain DELALEUF indique que la Communauté de Communes Porte de Drôm'Ardèche a reçu un avis très favorable du Comité de Bassin pour son projet de Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI). Ce programme s'élève à 7,5 millions d'euros pour les 5 années à venir, dont 5 millions d'euros seront financés par la Communauté de Communes Porte de Drôm'Ardèche.

Jean-Paul BERNARD indique le souhait de Bièvre Isère Communauté de voir la compétence GEMAPI confiée au SIAH Bièvre Liers Valloire sur la partie Iséroise du bassin versant.

Philippe MIGNOT indique que les autres communautés de communes qui ont déjà été interrogées ont eu la même position.

Assurer une gestion équilibrée des ressources en eau

Marion LANGON rappelle que le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) fixera les volumes souterrains et superficiels prélevables annuellement. Elle demande s'il sera possible, dans un avenir plus ou moins proche, de fixer les volumes prélevables à l'étiage.

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique que ce point précis n'est pas traité dans la stratégie du SAGE. Elle précise qu'il est prévu dans le PGRE de proposer, parallèlement à la gestion volumétrique définie, le maintien d'une gestion débitmétrique pour l'usage irrigation (mise en place de tours d'eau) afin de s'assurer du respect des débits d'objectif d'étiage des cours d'eau.

Marion LANGON demande s'il serait envisageable que la stratégie indique que la CLE souhaite tendre vers l'amélioration des connaissances de la pression que les prélèvements exercent sur les cours à l'étiage.

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique que ce niveau de détail devrait plutôt être traité dans le PGRE.

Jean-Paul BERNARD indique que les prélèvements dans les cours d'eau ont majoritairement été remplacés par des prélèvements en nappe qui bénéficient donc de compteurs.

Michel GABILLON demande si le schéma d'infiltration dont il est question a déjà été établi.

Philippe MIGNOT lui indique qu'il n'est pas encore établi et précise que l'objectif est de mettre en place un schéma global pour l'infiltration des eaux et des projets d'infiltration pour l'accompagner.

Michel GABILLON demande quelle est la portée du document de la Communauté de Communes Rhône Valloire qui traitait des écrêteurs de crues sur le Dolure.

Alain DELALEUF explique que ce document est caduc.

Philippe MIGNOT rappelle que la réflexion autour de la stratégie du SAGE a consisté à évaluer ce que serait l'évolution de la ressource en eau et des milieux aquatiques du territoire en l'absence de SAGE. Il indique que ce travail a permis de constater que l'état du bassin versant Bièvre Liers Valloire, bien que fragile et partiellement dégradé, permet d'envisager des solutions pour améliorer la quantité et la qualité de la ressource et des milieux conciliables avec les usages du territoire.

Maîtriser les pollutions

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle que la nappe Bièvre Liers Valloire a été classée comme nappe patrimoniale par le SDAGE. Par conséquent, pour être conforme au SDAGE, le SAGE doit identifier des zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable (ZSAEP) sur cette nappe. Ces zones ont fait l'objet d'une étude, réalisée en 2011/2012, qui a permis de définir 13 ZSAEP sur le territoire du SAGE Bièvre Liers Valloire.

Jean-Paul BERNARD demande si0 ces zones de sauvegarde correspondent aux périmètres de protection de captage.

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique qu'il existe deux types de zones de sauvegarde : celles correspondant à des secteurs déjà exploités pour l'eau potable (zones de sauvegarde actuelles) et celles correspondant à des secteurs non exploités pour l'eau potable mais qui pourraient le devenir (zones de sauvegarde futures). Les périmètres des zones de sauvegarde actuelles correspondent aux zones de protection des aires d'alimentation des captages prioritaires quand elles avaient été définies.

Cécile CLEMENT rappelle que la mise en place de zones de sauvegarde pour l'eau potable permet de protéger ces zones notamment vis-à-vis de l'urbanisme, ce qui représente un outil complémentaire à la démarche captages prioritaires.

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique qu'à l'occasion de la rédaction des documents du SAGE durant l'année 2017, des commissions thématiques seront organisées afin notamment de définir de manière concertée les actions à mettre en place pour préserver ces zones de sauvegarde.

Claude NICAISE demande comment les choses vont s'articuler vis-à-vis des révisions des PLU et de la mise en place des PLUi.

Philippe MIGNOT indique qu'une fois le SAGE validé, les SCOT auront 3 ans pour se rendre compatibles avec le SAGE et les PLU auront ensuite 3 ans pour se rendre compatibles avec le SCOT. D'ici la validation du SAGE, l'ensemble des résultats des études réalisées sur le territoire du SAGE peuvent être récupérées auprès du secrétariat de la CLE afin de permettre aux collectivités d'anticiper la mise en place ou la révision de leurs documents d'urbanisme. Il souligne l'importance pour les élus qui siègent à la CLE de faire le lien entre le SAGE et les différents documents d'urbanisme portés par leurs collectivités.

CLE Document validé Compte-rendu de la réunion du 06/12/2016

Christian DREVET rappelle qu'un grand nombre de résultats sont disponibles et prêts à être intégrés

aux documents d'urbanisme.

Cécile CLEMENT indique qu'il serait intéressant d'étudier les projets liés à la gestion des eaux usées

impactant la qualité de la ressource souterraine.

Jean ROBIN-BROSSE indique que la teneur moyenne en nitrates de la nappe Bièvre Liers Valloire ne

dépasse pas les 40 mg/L, teneur inférieure au seuil de potabilité de l'eau.

Cécile CLEMENT rappelle que le seuil de 50 mg/L est un seuil réglementaire qui s'appuie sur une valeur

sanitaire établie pour préserver la santé humaine.

Philippe MIGNOT indique que le sujet des zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable fera l'objet de groupes de travail spécifiques et rappelle qu'il est ici question de valider une stratégie

globale proposant les meilleures solutions possibles.

Protéger les milieux aquatiques

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle qu'il est prévu de préserver l'ensemble des zones humides et de mettre en place des plans de gestion sur les zones humides identifiées comme prioritaires sur le

territoire.

Jacques LIONET rappelle que les objectifs fixés dans le cadre du SAGE ne peuvent pas être moins ambitieux que les objectifs fixés au niveau national. Il explique que seuls les sites déclarés humides au

titre de la loi sur l'eau font l'objet d'une protection en France à travers les dossiers de demande de déclaration ou d'autorisation de projet. Il rappelle également que sur le territoire Rhône-Méditerranée, les projets qui entraînent la destruction d'une zone humide doivent compenser la destruction de ses

fonctions et également de sa surface à hauteur de 200 %.

Michel GABILLON demande ce qu'il en est des terres agricoles classées en zones humides.

Jacques LIONET explique que la loi sur l'eau n'empêche pas l'exploitation agricole des zones humides

et que le SAGE ne changera pas la réglementation déjà existante sur cette question.

Claire DEBOST indique qu'il lui semble préférable de parler « d'aménagement » plutôt que de

« destruction » d'ouvrages en ce qui concerne les moulins.

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique qu'il s'agit plutôt de contournement pour les moulins en

fonctionnement et précise que le terme « destruction » n'est pas utilisé dans le document de stratégie.

Christian PECLIER demande s'il serait possible de confier les questions foncières à une unique structure

sur le territoire.

Alain DELALEUF indique que chaque collectivité est en mesure d'acquérir des parcelles en bord de

rivière notamment pour faciliter leur entretien.

Christel CONSTANTIN-BERTIN précise que ce sont les structures porteuses de la compétence GEMAPI

qui seront en charge du foncier lié aux cours d'eau et aux zones humides.

Jean-Louis GUERRY indique que certains ouvrages de moulins sont centenaires et explique qu'ils participent à la rétention des eaux et par conséquent à la réalimentation de la nappe et à la diminution

des risques d'assecs de zones humides.

CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire - SIAH Bièvre Liers Valloire 28 rue Français BP 101 38270 BEAUREPAIRE

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle que le diagnostic hydromorphologique des cours d'eau du bassin Bièvre Liers Valloire a fixé 3 niveaux de priorités pour les ouvrages. Pour la majorité des ouvrages de priorité 1, il y a une obligation réglementaire de restaurer la continuité écologique (déplacement des espèces animales et transport sédimentaire). Il est prévu que les documents du SAGE intègrent ces ouvrages de priorité 1 et certains de priorité 2. L'objectif fixé n'est donc pas de rendre transparents tous les ouvrages du bassin dans les 10 années suivant l'approbation du SAGE.

Ludovic MARION demande s'il est prévu de réaliser un contrat de milieux sur le territoire et à quelle échéance.

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique que la rédaction des documents du SAGE est prévue pour l'année 2017 et sera suivie de la phase de consultation durant l'année 2018. Lors de cette année, la CLE mènera également une réflexion autour de la mise en place d'un contrat de milieux.

Philippe MIGNOT met au vote la stratégie du SAGE Bièvre Liers Valloire.

➤ La stratégie du SAGE Bièvre Liers Valloire est validée à l'unanimité.

4. Validation de l'évaluation environnementale de la stratégie du SAGE Bièvre Liers Valloire

Nadia BOUISSOU rappelle le principe et les objectifs de la démarche d'évaluation environnementale du SAGE et précise que la première étape consiste à évaluer la stratégie. Elle présente les tableaux d'analyse synthétique des impacts des objectifs et sous-objectifs de la stratégie du SAGE Bièvre Liers Valloire sur les différentes thématiques environnementales (cf. diaporama).

Marion LANGON indique qu'au lieu de parler d'impact de la stratégie du SAGE sur le changement climatique, il serait préférable de parler d'impact sur les « effets du changement climatique ». Par ailleurs, elle indique qu'elle a contacté le CEN Isère ainsi que la Tour du Valat qui lui ont indiqué que des études montrent que les zones humides naturelles ne constituent pas des milieux propices au développement du moustique tigre, qui prolifère en milieu urbain. Elle précise qu'il n'y a donc pas d'impact potentiellement négatif à attendre de la restauration des zones humides sur la santé humaine et propose que cet impact soit affiché comme neutre.

Jean ROBIN-BROSSE demande pourquoi certains marais ont été asséchés pour des questions de santé publique si le moustique n'y prolifère pas.

Marion LANGON précise que la présence de moustique implique seulement une nuisance, contrairement à la présence du moustique tigre qui constitue un enjeu de santé publique.

Christian ALVAREZ s'étonne qu'un impact négatif sur le paysage soit indiqué pour « restaurer les habitats aquatiques et la continuité écologique » car l'objectif de la restauration de la continuité écologique n'est pas de détruire les ouvrages de moulins mais de restaurer de bonnes conditions de circulation des espèces dans les cours d'eau.

Nadia BOUISSOU explique qu'il ne s'agit pas d'évaluer l'impact de l'objectif que l'on souhaite atteindre mais bien d'évaluer l'impact potentiel des actions mises en œuvre pour atteindre cet objectif.

Philippe MIGNOT met au vote l'évaluation environnementale de la stratégie du SAGE Bièvre Liers Valloire.

➤ L'évaluation environnementale de la stratégie du SAGE Bièvre Liers Valloire est validée à l'unanimité.

5. Questions diverses

Max BARBAGALLO souhaite signaler un projet d'extension de carrière sur la commune de Sillans. Il précise que le pétitionnaire souhaite pouvoir exploiter jusqu'à 40m de profondeur contre 20m actuellement, et que pour ce faire il est nécessaire que la carrière s'étende sur 39 ha supplémentaires. Il souhaite que la CLE reste vigilante sur ce type de projets.

Sébastien ROUX rappelle que le bassin de Bièvre Liers Valloire est un territoire où la ressource en eau doit être préservée mais également un territoire où les ressources géologiques sont intéressantes pour les carriers. Il ajoute que les carriers doivent anticiper sur leurs besoins à 10 ans et qu'il n'y aura jamais 200 ha exploités au même moment sur la carrière de Sillans.

La séance est levée à 17h00.

Le Président de la CLE Philippe MIGNOT

Liste des présents

Etaient présents:

	Nom Prénom	Organisme
	MIGNOT Philippe	Président de la CLE, CC du Territoire de Beaurepaire
	BARBAGALLO Max	VP CLE, CC de Bièvre Est
	BERNARD Jean-Paul	VP CLE, CC Bièvre Isère
	DANNONAY Bruno	SI des Eaux de Beaurepaire
	DEBOST Claire	VP CLE, Conseil Départemental de l'Isère
ELUS	DELALEUF Alain	VP CLE, CC Porte de DrômArdèche
ELUS	GUERRY Jean-Louis	VP CLE, CC du Pays Roussillonnais
	LAMBERT Marie-Thérèse	VP CLE, Conseil Régional Auvergne - Rhône-Alpes
	NICAISE Claude	SI des Eaux Dolon Varèze
	PIN Jean	VP CLE, SI Eau Potable Valloire Galaure
	ROUX Raymond	CC Bièvre Isère
	THEZIER Pierre	SI d'Assainissement du Pays d'Albon
	ALVAREZ Christian	FDPPMA de l'Isère
	DREVET Christian	FRAPNA Isère
USAGERS	GABILLON Michel	CCI Nord Isère
USAGERS	PECLIER Christian	FDPPMA de la Drôme
	ROBIN-BROSSE Jean	Chambre d'Agriculture de l'Isère
	ROUX Sébastien	UNICEM
	CLEMENT Cécile	ARS Isère
ETAT	LANGON Marion	ONEMA Rhône-Alpes
LIAI	LIONET Jacques	DDT de l'Isère
	PORNON Christophe	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
	BOUISSOU Nadia	Chargée de mission de la CLE
	CONSTANTIN-BERTIN Christel	Chargée de mission de la CLE
INVITES	DENOLLY Patrick	SIAH Bièvre Liers Valloire
	DROUILLAT Maëlle	ACTEon
	LAVOISY Cécile	Conseil Départemental de l'Isère
	MARION Ludovic	FDPPMA 26

Etaient représentés :

	Nom Prénom	Organisme	Pouvoir à
ELUS	DESCOURS Christian	SIAH Bièvre Liers Valloire	MIGNOT Philippe
	DURANTON Robert	Conseil Départemental de l'Isère	DEBOST Claire
ETAT	MORAND Claire	Agence de l'Eau RMC	LANGON Marion
	GARCIA Basile	DDT de la Drôme	LIONET Jacques
	DELPUECH Michel	Préfecture Coordonatrice de Bassin	PORNON Christophe
USAGERS	GUIBERT Alain	CCI Drôme	GABILLON Michel

Etaient excusés :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	DHERMY Bernard	SIGEARPE
	ORIOL Gérard	CC Porte de DrômArdèche
	SAVIGNON Eric	CC Bièvre Isère
ETAT	M. le Préfet de l'Isère	

Etaient absents:

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	ANTHOINE Emmanuelle	Conseil Départemental de la Drôme
	BOIDIN Patricia	Conseil Départemental de la Drôme
	GRAMBIN Roland	CA Pays Voironnais
	JANET Olivier	SIAH Bièvre Liers Valloire
	MATHAN Gérard	CC Vallée de l'Hien
	NEUDER Yannick	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes
	NICOUD Christophe	CC de Bièvre Est
USAGERS	BOURGEOIS Yves	UFC Que Choisir
	CHALEAT Jean-Paul	FRAPNA Drôme
	DEYGAS Corinne	Chambre d'agriculture de la Drôme
	DOUCET Franck	Association Départementale des Irrigants de l'Isère
	DUMAS Serge	Syndicat de défense des Etangs Dauphinois
	MURGAT Roman	Syndicat des Pisciculteurs du Sud-est
	VALLET Gérard	ADARII
ETAT	M. le Préfet de la Drôme	
MEMBRE ASSOCIE	CLE du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence	